COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 31 MAI 2011

I – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. FOSSE, plus jeune des conseillers présents, et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions, à l'unanimité.

II – Intervention du Maire

Le maire souhaite donner quelques informations aux membres du Conseil municipal :

- Il présente les excuses de M. le Trésorier qui ne pourra assister à la séance,
- Il fait part des remerciements de plusieurs associations ayant perçues des subventions de la municipalité.
- Il fait part également des remerciements d'une personne ayant été accueillie en stage dans les services municipaux,

et annonce que le mercredi 15 juin 2011 à 19 H 00, aura lieu une réunion d'information concernant la réforme territoriale et le projet de territoire dans les locaux de la Communauté de communes.

La commune a récemment reçu un courrier de l'Inspection Académique l'informant de la fermeture d'une classe au sein de l'école des 4 Vents,

Enfin, plusieurs dons ont été encaissés au bénéfice de la saison culturelle et de l'accueil de loisirs.

III – Compte-rendu de la précédente séance

Ce document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 31 mars 2011.

IV - Décisions du maire prises par délégation du Conseil

Onze mesures ont été prises par le maire sous cette forme depuis la séance du 31 mars 2011, il s'agit de la signature de plusieurs marchés à procédure adaptée, notamment pour la fourniture de produits d'entretien et de combustibles pour l'année 2011; le choix du bureau d'étude dans le cadre de l'étude environnementale PLU; la réfection des peintures extérieures du Club House de Tennis; la fourniture de produits alimentaires pour le restaurant scolaire pour l'année 2011 et le 1^{er} avenant au lot n° 6 de ce marché; la réfection des huisseries extérieures du Salon d'honneur; la réfection en peinture et plafond de l'exécole de Chazeuil; réfection électricité ex-école de Chazeuil; fourniture PVC ex-école de Chazeuil et remise en état des vitraux de l'Eglise.

V – Ordre du jour : inscriptions complémentaires

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour prévu lors de la convocation de l'assemblée, le 18 mai 2011 :

URBANISME

- Dénomination de rues

FINANCES

- Restructuration de l'Hôtel-de-Ville : avenant N° 3 au marché de travaux (lot n° 6).

VI – Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2011/02

Sur proposition de Mme BELOT, maire-adjoint délégué au personnel, et à l'unanimité, le Conseil rapporte la délibération du 31 mars 2011 et crée 6 emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet et un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32 H.

Elle précise que compte-tenu du refus d'un agent municipal de voir la quotité de son temps de travail augmentée, les services ont été obligés d'effectuer une reventilation des heures entre les créations de postes ; c'est pourquoi il a été nécessaire d'annuler la précédente délibération.

<u>VII – Mise à disposition de l'Accueil de loisirs d'un véhicule sans conducteur : convention avec EASYBUS</u>

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil accepte la signature d'une convention de mise à disposition d'un bus par la Société EASYBUS pour la saison estivale de l'Accueil de loisirs pour un montant de 2 250 € pour 3 400 km.

A la demande de Mme CAMUS, le maire confirme que les kilomètres qui n'auront pas été utilisés pendant la période estivale pourront l'être avant le 31 décembre 2011, la société mettant à disposition pour des sorties ponctuelles (ex. cinéma) un véhicule avec chauffeur.

<u>VIII – Gestion d'un « Point Information Jeunesse » : renouvellement de la convention avec VILTAÏS</u>

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de la convention pour la gestion du « point information jeunesse » avec l'association VILTAÏS de MOULINS, moyennant une participation annuelle de 35 772 €/ an sur 3 ans.

IX – Amélioration de l'offre ferroviaire, suppression PN : avenant n° 1 au marché « rétablissement de la voirie PL »

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché de travaux « rétablissement de la voirie PL » dans le cadre de la suppression du PN pour un montant HT de 19 639 €, soit 3 % du marché initial.

M. le Maire demande au Directeur des services techniques d'intervenir afin de préciser la nature des travaux. Ce dernier présente les travaux effectués à la demande de l'ARS permettant la canalisation des eaux de ruissellement dans un fossé étanche. Ces mesures sont prises pour la protection du captage situé à côté du pont de Chazeuil. Des bordures de trottoir seront également posées rue Marius Courteix.

Il est à préciser que ces travaux sont financés par le Conseil général, la commune de Varennes-sur-Allier ne servant que de boîte aux lettres dans ce projet.

A la demande de Mme ROSELLINI, il est précisé que les bordures de trottoirs de la rue Marius Courteix ne seront implantées que jusqu'à l'entrée du détachement air et que les travaux ne génèrent aucun coût pour la commune.

M. FRIAUD sollicite le maire afin de savoir si une signalétique sera apposée ; le maire répond par l'affirmative. Le Conseil général doit installer un certain nombre de panneaux ; la commune se chargera d'effectuer une signalisation complémentaire notamment afin d'indiquer le Centre ville.

X – Restructuration de l'Hôtel-de-Ville : avenants aux lots n° 6, 8, 9, 12 et 13

Sur proposition du maire, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve les avenants aux lots n° 6 « menuiseries intérieures et extérieures bois », n° 8 « plâtrerie peinture », n° 9 « faux plafonds », n° 12 « chauffage rafraîchissement VMC plomberie-sanitaire », n° 13 « électricité courant fort et faible ».

Le nouveau montant de l'ensemble des lots travaux du marché s'élève à 1 216 547,41 € H.T.

Mme BRIGNON intervient en demandant si les travaux de réfection de la façade, qui sont actuellement en cours étaient prévus au moment de la constitution du marché, il lui est répondu par l'affirmative; le lot peinture des menuiseries extérieures et façades avait été attribué lors de la consultation initiale.

XI - Restructuration de l'Hôtel-de-Ville : avenant n° 3 au marché de travaux (lot n° 6)

Sur proposition du maire, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve l'avenant n° 3 au lot n° 6 « menuiseries intérieures et extérieures –bois » pour un montant de 585 € HT et permettant la réfection de volets.

Le nouveau montant de l'ensemble des lots travaux du marché s'élève à 1 217 132,41 € HT.

Dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel-de-Ville, des travaux de réfection de peinture auront lieu dans le Salon d'honneur pour un montant de 2 000 €.

XII - Dénomination de rues

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le Conseil accepte le prolongement de la rue Henri Dunant jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Gare et le prolongement de la rue Marius Courteix jusqu'à l'intersection avec la RD 46.

Mme CAMUS profite de cette délibération pour évoquer un problème de numérotation de rue au niveau de la crèche Brin d'Eveil et de la Salle omnisports.

M. le Maire répond que très prochainement la commission pour la numérotation des voies se réunira et que le sujet sera mis à l'ordre du jour.

XIII - Allocations accordées par la ville en 2011 : complément n° 1

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité, le Conseil complète l'allocation initiale au Comité du Concours agricole avec l'attribution de 2 451,17 € portant l'allocation totale à 15 051,17 € et celle du Basket-Club de 25,25 € portant l'allocation totale à 425,25€.

XIV - Bris de glace au restaurant municipal; sinistre du 27 décembre 2010

Sur proposition de M. ALBERT, maire-adjoint délégué aux finances, et à l'unanimité, le Conseil accepte l'indemnisation par la compagnie SMACL du sinistre du 27 décembre 2010 pour un montant de 623,34 € franchise de 100 € déduite.

XV – Service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet (TIPI) : convention avec la Direction générale des finances publiques

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer une convention avec la DGFP afin de permettre aux usagers de services municipaux de régler leurs factures sur Internet.

M. le Maire espère que ce mode de paiement réduira le nombre des impayés.

M. FRIAUD quant à lui est tout à fait d'accord pour multiplier les modes de paiement mais il n'est pas optimiste pour un éventuel paiement des factures par les familles déjà coutumières des impayés.